



Communiqué

Le 17 août 2006

Pour publication immédiate

CONTRATS ACCORDÉS À QUATRE ENTREPRISES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Début des travaux de construction à la digue Ouest

Winnipeg, Manitoba – La Commission du canal de dérivation (CCD) du Manitoba a fait connaître aujourd'hui le nom des entreprises à qui ont été octroyés quatre contrats pour des travaux de construction en vertu de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones, dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

« Le fait d'offrir aux entreprises autochtones la possibilité de travailler sur le projet du canal de dérivation aidera à renforcer les capacités dans l'industrie de la construction et à répondre à la demande future de main-d'œuvre de notre économie », a déclaré Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques. « En encourageant les entreprises autochtones à participer aujourd'hui au projet du canal de dérivation, nous pourrions mieux faire face à la pénurie imminente de main-d'œuvre, non seulement pour le projet du canal de dérivation, mais aussi pour tous les autres futurs projets de construction. »

« Nous félicitons toutes les entreprises à qui des contrats ont été adjugés dans le cadre de ce projet historique », a déclaré Ron Evans, Grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba. « En plus d'acquérir une expérience et de générer des avenues de développement économique pour nos collectivités, ces entreprises contribueront à mieux protéger notre province contre les inondations. »

« La Fédération des Métis du Manitoba est heureuse de collaborer avec la CCD dans le cadre de cette initiative unique », a indiqué David Chartrand, président de la Fédération des Métis du Manitoba. « Le fait d'offrir cette possibilité aux entreprises de construction métisses profitera à nos collectivités pour longtemps. Nous félicitons toutes les entreprises et sommes impatients de travailler à la poursuite du projet du canal de dérivation dans l'avenir. »

Voici la liste des entreprises retenues :

- Camster Construction Ltd. de St. Laurent, qui a présenté la plus basse de cinq offres en réponse à l'appel d'offres W1 évalué à 500 000 \$;
- Skownan/Dyck Joint Venture Construction Company de la Première Nation de Skownan qui a présenté la plus basse de six offres en réponse à l'appel d'offres W2 évalué à 1,8 million de dollars;
- H. Baudry Construction de Ste-Agathe, qui a présenté la plus basse de cinq offres en réponse à l'appel d'offres W3 évalué à 2,5 millions de dollars;
- L. Chabot Enterprises Ltd. de Winnipeg, qui a présenté la plus basse de quatre offres en réponse à l'appel d'offres W4 évalué à 2,4 millions de dollars.

Plus tôt dans l'année, la CCD a fait paraître quatre appels d'offres pour des travaux sur une section de 10 kilomètres (six milles) de la digue Ouest retenue dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones. En réponse à ces appels d'offres, la Commission a reçu vingt offres conformes de huit entreprises différentes.

La digue Ouest, qui est située dans la partie sud-ouest de Winnipeg et qui fait actuellement 45 km (28 milles) de long, sera prolongée de 10 à 15 km (6 à 9 milles) et surélevée à des hauteurs variables pour atteindre 1,5 mètre (6 pieds), afin d'accroître la protection contre les inondations. Ces améliorations permettront à la digue d'offrir une meilleure protection contre l'action des vents et des vagues en cas d'inondations importantes. Les travaux comprendront la construction de la digue, le nivellement des fossés, l'installation de buses, le contrôle de la circulation, la mise en œuvre de déviations routières temporaires, la signalisation routière, la pose d'une clôture anti-érosion et diverses autres mesures temporaires de lutte contre l'érosion, la pose d'une base granuleuse, le reverdissement, ainsi que la fourniture et l'installation d'un enrochement de pierres sur diverses sections. Pour pouvoir présenter une offre dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones, il faut :

- que l'entreprise appartienne en majorité (51 %) à des Autochtones;
- qu'un tiers des employés soient des Autochtones.

« Nous sommes très heureux de la réponse reçue dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones », a déclaré Ernie Gilroy, président-directeur général de la CCD. « Les entreprises retenues représentent un bon mélange d'entreprises du nord et du sud, ainsi que des Premières nations et des Métis. Nous sommes impatients de travailler avec les entreprises sélectionnées dans les semaines et les mois à venir, à mesure que seront apportées les améliorations à la digue Ouest. » M. Gilroy a souligné que selon les résultats des travaux sur la première section, des sections additionnelles pourraient faire l'objet d'appels d'offres dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones dans les années à venir.

Le Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge permettra de détourner de la ville de Winnipeg une plus grande partie des eaux en cas d'inondations importantes, en augmentant de plus du double la capacité du canal de dérivation. Une fois les travaux terminés, le canal protégera au-delà de 450 000 Manitobains, 140 000 maisons et 8 000 entreprises et épargnera plus de 12 milliards de dollars de dommages à l'économie de la province. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada et la province du Manitoba ont investi 324 millions de dollars dans le Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Personne-ressource : Naline Rampersad,
Communications du Cabinet, Manitoba
204-945-1494

Michael Hutchinson, Communications,
Assemblée des chefs du Manitoba
204-797-6326

Don Roulette, Communications,
Fédération des Métis du Manitoba
204-586-8474

Ronuk Modha,
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204-945-4178, 204-945-4900, ou
204-793-3969 (cellulaire)